

13. *Se déclare préoccupée* par les réserves dont le Comité des commissaires aux comptes continue d'assortir ses opinions sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;

14. *Prie* le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de demander aux chefs de secrétariat du Programme et du Fonds des Nations Unies pour la population :

a) De redoubler d'efforts pour corriger ou améliorer les conditions qui ont suscité les réserves dont le Comité des commissaires aux comptes a assorti ses opinions;

b) De publier et d'appliquer des directives complètes et précises qui permettent de faire nettement la distinction entre les dépenses relatives aux programmes, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses d'administration;

15. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de prendre les mesures requises pour améliorer la gestion budgétaire et assurer l'achèvement en temps utile des projets exécutés par le Bureau des services d'appui aux projets et de lui en rendre compte à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme;

16. *Fait siennes* les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif concernant le système administratif du Centre du commerce international, prie le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Centre de convenir d'arrangements administratifs adéquats d'ici à la fin de 1991 et prie le Secrétaire général de lui en rendre compte à sa quarante-septième session;

17. *Prie instamment* le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organismes et programmes des Nations Unies :

a) De lui présenter à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs, des rapports intérimaires détaillés sur les mesures qui auront été prises pour appliquer les recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations correspondantes du Comité consultatif, en donnant des explications au cas où il n'aurait pas encore été donné suite à certaines de ces recommandations, et demande au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif d'évaluer l'efficacité de ces mesures et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa quarante-septième session;

b) De lui rendre compte à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs, de l'application de mesures efficaces visant à faciliter la communication d'informations par les fonction-

naires, à titre strictement confidentiel, en cas de mauvais usage des ressources d'un organisme ou programme des Nations Unies;

c) D'assurer le strict contrôle des stocks de biens durables;

d) D'instituer sans délai des contrôles plus efficaces pour toutes les indemnités et prestations versées aux fonctionnaires et de lui rendre compte à sa quarante-septième session des progrès réalisés en la matière, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs;

18. *Appelle l'attention* du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des organismes et programmes des Nations Unies sur le paragraphe 3 de l'annexe au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, concernant la communication de renseignements considérés comme confidentiels;

19. *Réaffirme* qu'il importe de respecter strictement le règlement financier et les règles de gestion financière en ce qui concerne les engagements non réglés;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-septième session, compte tenu de son expérience de l'application du nouveau processus budgétaire et en ayant à l'esprit les vues exprimées par les délégations et les observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes¹² et le Comité consultatif¹³, ainsi que les problèmes sur lesquels il a appelé l'attention dans son rapport¹⁴, en particulier au paragraphe 12 de ce dernier, un rapport sur la façon de comptabiliser en fin d'exercice les engagements correspondant à des dépenses d'équipement et les engagements pluriannuels;

21. *Sait gré* au Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour éliminer les abus en ce qui concerne le remboursement de l'impôt sur le revenu, le prie de poursuivre ses efforts en vue de recouvrer le solde des montants excessifs remboursés à ce titre et de lui en rendre compte à sa quarante-septième session et prie les chefs de secrétariat des autres organisations et programmes de faire de même;

22. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes de vérifier régulièrement les comptes des diverses missions de maintien de la paix et missions spéciales;

23. *Prie* les chefs de secrétariat des organismes et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les dépenses n'excèdent pas le montant des crédits alloués, conformément aux règles de gestion financière.

79^e séance plénière
20 décembre 1991

46/184. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991

A

MONTANT DÉFINITIF DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991, le crédit de 2 134 072 100 dollars des Etats-Unis qu'elle avait ouvert par sa résolution 45/252 A du 21 décembre 1990 est augmenté de 33 902 400 dollars, cette augmentation étant le résultat net des majorations et diminutions indiquées ci-après :

Chapitres	Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des crédits ouverts
	(En dollars des Etats-Unis)		
<i>TITRE PREMIER. — Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1 ^{er} . Politique, direction et coordination d'ensemble	75 972 300	2 610 000	78 582 300
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>75 972 300</u>	<u>2 610 000</u>	<u>78 582 300</u>
<i>TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</i>			
2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	91 172 200	4 894 300	96 066 500
2B. Affaires de désarmement	12 346 600	(389 100)	11 957 500
2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	8 372 300	(685 400)	7 686 900
TOTAL, TITRE II	<u>111 891 100</u>	<u>3 819 800</u>	<u>115 710 900</u>
<i>TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation</i>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	24 762 800	(1 541 400)	23 221 400
TOTAL, TITRE III	<u>24 762 800</u>	<u>(1 541 400)</u>	<u>23 221 400</u>
<i>TITRE IV. — Activités économiques, sociales et humanitaires</i>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	9 320 400	(335 100)	8 985 300
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	4 912 400	164 700	5 077 100
5B. Bureau des commissions régionales (New York)	889 700	53 400	943 100
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	49 231 400	(1 602 700)	47 628 700
7. Département de la coopération technique pour le développement	24 983 200	325 400	25 308 600
8. Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale	11 611 600	166 400	11 778 000
9. Sociétés transnationales	11 649 200	401 500	12 050 700
10. Commission économique pour l'Europe	37 657 100	(227 200)	37 429 900
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	41 295 900	1 175 600	42 471 500
12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	57 305 900	(2 650 100)	54 655 800
13. Commission économique pour l'Afrique	59 307 100	1 160 900	60 468 000
14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	43 938 000	1 201 600	45 139 600
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	84 381 200	(37 700)	84 343 500
16. Centre du commerce international	16 855 700	(1 018 100)	15 837 600
17. Centre pour la science et la technique au service du développement	4 490 900	(180 800)	4 310 100
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 576 200	211 000	11 787 200
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	10 611 700	(260 600)	10 351 100
20. Contrôle international des drogues	10 540 000	(546 000)	9 994 000
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	38 860 300	805 400	39 665 700
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	7 315 800	109 600	7 425 400
23. Droits de l'homme	19 044 200	695 300	19 739 500
24. Programme ordinaire de coopération technique	37 503 900	(671 200)	36 832 700
TOTAL, TITRE IV	<u>593 281 800</u>	<u>(1 058 700)</u>	<u>592 223 100</u>
<i>TITRE V. — Justice internationale et droit international</i>			
25. Cour internationale de Justice	14 749 000	1 500 300	16 249 300
26. Activités juridiques	19 977 700	(921 400)	19 056 300
TOTAL, TITRE V	<u>34 726 700</u>	<u>578 900</u>	<u>35 305 600</u>

	Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des crédits ouverts
TITRE VI. — Information			
27. Information	<u>91 771 500</u>	<u>833 300</u>	<u>92 604 800</u>
TOTAL, TITRE VI	<u>91 771 500</u>	<u>833 300</u>	<u>92 604 800</u>
TITRE VII. — Services communs d'appui			
28. Administration et gestion	<u>434 020 900</u>	<u>4 689 400</u>	<u>438 710 300</u>
29. Services de conférence et bibliothèque	<u>384 343 200</u>	<u>4 022 800</u>	<u>388 366 000</u>
TOTAL, TITRE VII	<u>818 364 100</u>	<u>8 712 200</u>	<u>827 076 300</u>
TITRE IX. — Contributions du personnel			
31. Contributions du personnel	<u>310 460 500</u>	<u>19 977 400</u>	<u>330 437 900</u>
TOTAL, TITRE IX	<u>310 460 500</u>	<u>19 977 400</u>	<u>330 437 900</u>
TITRE X. — Dépenses d'équipement			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	<u>72 841 300</u>	<u>(29 100)</u>	<u>72 812 200</u>
TOTAL, TITRE X	<u>72 841 300</u>	<u>(29 100)</u>	<u>72 812 200</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>2 134 072 100</u>	<u>33 902 400</u>	<u>2 167 974 500</u>

79^e séance plénière
20 décembre 1991

B

MONTANT DÉFINITIF DES RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991, les prévisions de recettes d'un montant de 381 753 800 dollars des Etats-Unis, qu'elle avait approuvées par sa résolution 45/252 B du 21 décembre 1990, sont augmentées de 18 902 400 dollars, cette augmentation étant le résultat net des majorations et de la diminution indiquées ci-après :

	Montants approuvés par la résolution 45/252 B	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des recettes
<i>(En dollars des Etats-Unis)</i>			
Chapitres des recettes			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel	<u>315 433 500</u>	<u>19 741 100</u>	<u>335 174 600</u>
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>315 433 500</u>	<u>19 741 100</u>	<u>335 174 600</u>
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes générales	<u>59 425 300</u>	<u>(3 982 900)</u>	<u>55 442 400</u>
3. Activités productrices de recettes	<u>6 895 000</u>	<u>3 144 200</u>	<u>10 039 200</u>
TOTAL, TITRE II	<u>66 320 300</u>	<u>(838 700)</u>	<u>65 481 600</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>381 753 800</u>	<u>18 902 400</u>	<u>400 656 200</u>

79^e séance plénière
20 décembre 1991

C

MONTANT NET DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991 :

1. Le montant net des ressources nécessaires découlant des montants approuvés dans ses résolutions 45/252 A et B du 21 décembre 1990 est majoré d'un montant net de 15 millions de dollars des Etats-Unis comme indiqué ci-après :

	<i>Montants approuvés par les résolutions 45/252 A et B</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants définitifs</i>
	<i>(En dollars des Etats-Unis)</i>		
Dépenses	2 134 072 100	33 902 400	2 167 974 500
Recettes	<u>381 753 800</u>	<u>18 902 400</u>	<u>400 656 200</u>
Montant net des ressources nécessaires	<u>1 752 318 300</u>	<u>15 000 000</u>	<u>1 767 318 300</u>

2. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un montant net de 13 867 100 dollars au maximum pourra, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, être engagé au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 1990-1991; le montant ainsi engagé sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des quotes-parts pour l'année 1992¹⁵ et comptabilisé dans les états financiers de l'exercice biennal 1990-1991. Sur cette base, l'Assemblée générale examinera et approuvera rétroactivement, à sa meilleure convenance en 1992, le montant définitif des crédits ouverts et des recettes pour l'exercice biennal 1990-1991.

*79^e séance plénière
20 décembre 1991*

46/185. Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993

A

L'Assemblée générale

I

CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL :
PROJET DE BUDGET POUR 1992

Approuve le projet de budget du Centre international de calcul pour l'année 1992, qui s'élève à 18 275 000 francs suisses, soit 13 053 600 dollars des Etats-Unis;

II

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE : PROGRAMME DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS NAMIBIENS

Prend acte du rapport du Secrétaire général¹⁶ et approuve les propositions faites aux paragraphes 14 et 15 de ce rapport;

III

EXAMEN DE LA SITUATION DES SERVICES DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION POUR TOUTES LES LANGUES OFFICIELLES DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Approuve les propositions figurant dans la note du Secrétaire général¹⁷ et les observations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport¹⁸;

IV

CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS
DE CONFÉRENCE À ADDIS-ABEBA ET À BANGKOK

Prend acte du rapport du Secrétaire général¹⁹ et souscrit aux recommandations et aux demandes faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 28 et 29 de son rapport²⁰;

V

HONORAIRES VERSÉS AUX MEMBRES DES ORGANES ET ORGANES SUBSIDIAIRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Décide de reporter à sa quarante-septième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question²¹;

VI

INDEMNITÉS DE REPRÉSENTATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS ET DES SOUS-SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Décide de reporter à sa quarante-septième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question²²;

VII

PRÉVISIONS RÉVISÉES AU CHAPITRE 33F
[ADMINISTRATION (VIENNE)]

Fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à maintenir le montant demandé initialement par le Secrétaire général à ce chapitre, en attendant que le Comité consultatif ait examiné plus en détail les propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport²³;

VIII

PRÉVISIONS RÉVISÉES AU CHAPITRE 32D [SERVICES
DE CONFÉRENCE ET BIBLIOTHÈQUE (VIENNE)]

Prend acte des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général qui nécessiteraient l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 803 800 dollars pour la création d'un service d'interprétation commun à Vienne;